

## RELEVÉ DE DECISIONS

### Comité Directeur du 24 juin 2011 – NANTES

Le Comité Directeur de la FFSbf & D.A. lors de la séance du vendredi 24 juin après en avoir délibéré

**Infos :**

- Aucune observation sur le compte-rendu des réunions du bureau fédéral du 9 avril 2011 et 20 mai 2011
- Convention d'objectifs : reconduction des actions prévues depuis 4 ans
- Commission médicale : Une formation fédérale «soins au tireur » a été inscrite au programme de formation mais non validée auparavant par le comité directeur. Le Docteur Monroche demande que soit respectée la démarche de passer par la commission nationale médicale.
- Harmonisation des catégories de poids entre jeunes et adultes : pour les jeunes jusqu'à 48 kg pas de changement. A partir de 48 kg les catégories seront les mêmes que la catégorie nationale et la FISav.

#### DECIDE

- ◆ le compte-rendu de la réunion du comité directeur du 19 mars 2011 est adopté à l'unanimité des présents.

Commissions nationales

◆ Compétitions

PROPOSITION	OUI	NON
<b>Le Championnat de France Elite A (H/F)</b> : sauf cas exceptionnel, les forfaits après le tirage au sort et avant le premier tour des compétitions : le chèque de caution sera encaissé	<b>X</b>	
<b>Les éliminatoires des championnats de France Elite A (H/F)</b> : dans le cas où la rencontre du dernier tour de poules des athlètes est la même que celle prévue en finale, possibilité de dispense du combat (concerne les catégories de poids composées d'une seule poule)	<b>X</b>	
<b>Les championnats de France Espoirs et tous les championnats concernés : remplacer le texte suivant :</b> En cas d'égalité entre des tireurs, à l'intérieur d'une poule, est retenu prioritairement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le vainqueur de la rencontre qui les a opposés</li> <li>- le mieux classé au classement national</li> <li>- le tirage au sort</li> </ul> par En cas d'égalité entre des tireurs, à l'intérieur d'une poule, est retenu prioritairement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le vainqueur de la rencontre qui les a opposés</li> <li>- le mieux classé au classement national</li> <li>- <b>le nombre d'avertissements</b></li> <li>- <b>le nombre de points si possible</b></li> <li>- le tirage au sort</li> </ul>	<b>X</b>	
<b>Le Championnat de France Espoir Technique</b> : proposition de sélection : 2 par ligue, 2 par secteur	<b>X</b>	
<b>Le Championnat de France Technique M/F</b> : proposition de sélection : 2 par secteur	<b>X</b>	
<b>Le Championnat de France Vétérans et Coupe de France</b> : harmonisation de la catégorie Vétérans 40 ans	<b>X</b>	
<b>Le Tournoi de France Juniors</b> : sélection nationale directe auprès du RSC	<b>X</b>	
<b>Possibilité d'instituer un nombre de licenciés (à déterminer) par compétiteurs inscrits en Elite A, B (15)</b>		<b>X</b>

Le compte-rendu de la réunion de la commission nationale compétitions est adopté à l'unanimité des présents, hormis la proposition refusée : cf. tableau

◆ Médicale

- Intégration des vétérans dans le Championnat de France Technique : pour : 1 - contre : 9. Proposition refusée à la majorité des présents.
- Bilan psychologique et nutritionnel : accord de principe du comité directeur pour une étude de faisabilité.
- Bilan biologique dans le cadre du suivi médical réglementaire : non prévu dans la convention d'objectifs, donc non budgété.

◆ Arbitrage

• **Tenue des officiels**

- Pour les Juges-arbitres : polo noir avec le logo FFS, pantalon de ville noir, chaussures de sport noires.
- Pour les délégués officiels : Veste noire avec le logo FFS, chemise grise, cravate

Pour les jeunes : polo blanc, quand ils deviendront officiels adultes ils revêtiront le polo noir.  
Validé à l'unanimité des présents.

♦ **Augmentation de la vacation J/A pour la saison 2011/2012**

La vacation des juges arbitres sera augmentée d'un euro. Validé à l'unanimité des présents.

♦ **Compétitions, arbitrage, jeunes**

PROPOSITIONS	OUI	NON
<b>La tenue :</b> <b>Les officiels porteront la tenue suivante :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un polo noir manches courtes avec l'écusson de l'officiel de FFSBF&amp;DA floqué sur le côté gauche.</li> <li>- <b>Pantalon de ville noir</b> (préciser pas de jean) – <b>chaussures de sport noires</b></li> <li>- Un polo blanc pour les jeunes officiels</li> </ul>	X	
<b>5.5.4 – DISTANCE – ALLEZ</b> <b>Au commandement de l'Arbitre DISTANCE, les tireurs effectueront un pas en retrait pour se placer à distance de pied et ne reprendront la confrontation qu'au commandement ALLEZ de l'arbitre.</b> <b>Pour ce commandement, le chronomètre n'est pas arrêté.</b>	X	
<b>10 – LA PESEE</b> 10.5 : la pesée des tireurs pour une compétition en soirée devra se dérouler de 12h à 13h. Possibilité en cas de demande expresse qu'elle ait lieu de 17h à 18h. Pour la pesée des femmes pas de DO féminin puisqu'il est possible de se peser en intégrale. Cependant, si cela est possible, favoriser la mixité pour les responsables de pesée.	X	
<b>13.3.2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bandages sont autorisés en assaut et obligatoires en combat C1 et C2</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- les mitaines sont autorisées en assaut et interdites en combat</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- les mitaines rembourrées sont interdites</li> </ul>	X	
<b>13.3.4 – LA TENUE</b> <b>Les tenues « intégrales » ou en deux parties peuvent être sans manches ou avec manches courtes style tee-shirt.</b> - Tout tireur doit être tête nue pour boxer, même sous le casque.	X	

**13.3.5 – Les protections**

	Casque	Protège-dents	Protège-tibias	Coquille (masculin)	Protection pubienne (féminines)	Protège-poitrine (féminines)	Bandages	Oui	non
Assaut jeunes	Obligatoire	obligatoire	Obligatoire	obligatoire	Obligatoire (minimes, cadettes)	Obligatoire (minimes, cadettes)	Autorisé	X	
Assaut	Autorisé	Obligatoire	Autorisé	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Autorisé	X	
Combat 2 <sup>ème</sup> série	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	X	
Combat 1 <sup>ère</sup> série	Interdit	Obligatoire	<b>Masculin interdit</b> <b>Féminines obligatoire</b>	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	obligatoire	X	

**Assemblée Générale : Nantes**

♦ **Montant des licences : résolution n°5**

En application des dispositions réglementaires et sur proposition du Comité Directeur, l'assemblée générale décide :

- La licence est maintenue à 30 € pour les adultes et 15 € pour les jeunes pour la saison 2011/2012,
- La prise de licence doit se faire par Internet,
- En cas de manquement à cette obligation des frais de traitement (5 € par licence adulte seront appliqués).

Cette résolution est mise au vote : 11 pour - votée à l'unanimité des présents.

◆ **Récompenses**

Propositions de récompenses validées à l'unanimité des présents

Nom - Prénom	Récompenses	Nom - Prénom	Récompenses
ALBUCHER Patrick	gant d'or	LECESSE Florence	médaille de bronze
ANGIBAUD Geoffrey	gant vermeil	LEPREVOST Bernard	médaille de bronze
BAILLY Romuald	gant vermeil	LENGRAND Maurice	gant vermeil
BEDU Philippe	gant vermeil	MENARD Johanna	médaille de bronze
BONY Frédéric	gant d'or	MICOURAUD Laurent	gant vermeil
BOULEAU David	gant vermeil	PERNOT Eddy	gant vermeil
BUCH Didier	gant vermeil	POCHET Yann	médaille d'argent
CABOT Alain	médaille d'argent	PULSONE Didier	gant vermeil
CHEDEVERGNE Jacques	gant d'or	SADON Joseph	gant vermeil
DELAPLESSE Eric	gant vermeil	SEBILLAUT Roger	médaille d'argent
DEVIVEIROS David	gant vermeil	SEUZARET Jean-Michel	médaille de bronze
DHEDIN Sébastien	gant vermeil	SIMONNEAU Gilles	gant vermeil
DHUMEZ Nicolas	gant d'or	SOLHARD Laurent	médaille de bronze
FIGUEIREDO Cathy	gant d'or	SURREL Rémi	gant vermeil
GANNE Thierry	gant d'or	TESTORIS Philippe	gant vermeil
GIARRIZZO Antoine	gant d'or	VAZ Paul	gant vermeil
HAMAYON Eugène	gant vermeil		

**Direction Technique Nationale**

- Nomination de : Isabelle Gaignon : DTD de Paris (75)

**Modification du règlement technique concernant les cadres fédéraux**

- En cas d'empêchement, et uniquement dans ce cas, à assumer son rôle lors d'un examen ou d'une formation programmée, le DTD du département pourra être remplacé par un DTD d'un autre département en accord avec les deux présidents de ces comités départementaux.
- En cas d'empêchement, et uniquement dans ce cas, à assumer son rôle lors d'un examen ou d'une formation programmée, le DTL de la ligue pourra être remplacé par un DTL d'une autre ligue en accord avec les deux présidents de ces ligues. Un DTL peut aussi remplacer un DTD.

Ces propositions sont validées à l'unanimité des présents.

Le Président



Jean-Paul COUTELIER

La Secrétaire Générale



Yolande JABERG